JOURNAL DE LA BOURSE DES AFFAIRES DE LA NOUVELLE ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 7 AOUT.

Compagnie d'Assurance Mutuelle LA LOUISIANAISE.

Au cotés tous ceux Canne et Grevier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformement a sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 juin 1865.....$290,911 50

Savoir—primes d'incendie.....	$162,585 65
Primes de mer.....	54,743 42
Primes de rivières.....	23,232 43
En outre, primes non-expirées.....	29,661 38
Primes remboursées.....	1,278 82 — 28,661 38
Primes inscrites.....	$190,982 62
Portes payées, savoir :	
Sur les risques d'incendie..	$37 216 57
Sur les risques de mer.....	1,736 17
Sur les risques de rivières..	16,736 72
Réassurances.....	$55,193 46
Escompte sur cent rembourse.....	8,760 62
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat.....	10,774 54
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins.....	18 079 62
	25,702 70 — 142,309 54
Montant net des primes participan.....	$ 48,860 28

L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Dû pour primes, en voie de perception	$ 61,894 19
Billets garantis.....	27,297 20
Placé en actions de chemins de fer.....	32,011 00
Placé en actions de banques.....	7,404 50
Placé en actions de compagnies d'Assurance Mutuelle.....	72,222 00
Frais sur garantie.....	10,627 70
Prêts sur hypothèque.....	15,500 00
En caisse.....	10,402 62

Le comité ci-dessus nommé, après avoir examiné les livres et les états de la Compagnie, a trouvé que les chiffres ci-dessus sont exacts.

O. GAILLARD, président.

H. CAZABAT, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et souscrit devant moi, ce 1er décembre 1865.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, et pour cent d'intérêt sur les certificats de Scrip non encore payés ; ils ont de plus déclaré un dividende de vingt-cinq piastres par action sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera payé, dès et après le 15 août 1866, sur présentation et remise du certificat de scrip, moins la portion de ce dividende à laquelle chaque certificat de scrip aura droit.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRERE, Vice Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Charles Briggs,	Archibald Montgomery	
Ant. Carrère,	Henry Voss,	
George A. Foedick,	Jas. Jackson,	
Manse Ficher	E. Marquis,	
B. Bergin,	Alfred Baldwin,	
E. Cramer,	Charles Weichard	
Charles Laclède,	L. Le Gendre,	
John S. Maunsell,	Frank Williams,	
F. Anderson,	Thomas Byrne,	
Alfred Keasry	John Thornhill,	
A. R. Montgomery,	W. A. Violett	
D. Fingin,	D. Fingin,	
A. F. Nolson,	Hugh McDonald,	
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phipps	
E. F. Beckwith,	A. B. Pinchard	
George W. Hynson,	Henry H. Bryan	
	S. L. Wooldridge.	

60 mars—1m nova

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT a sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865.....$290,911 50

Savoir :	
Primes d'incendie.....	$162,585 65
Primes de mer.....	54,743 42
Primes de rivières.....	23,232 43
En outre, primes non-expirés.....	29,661 38
Primes remboursées.....	1,278 82 — 28,661 38
Primes inscrites.....	$190,982 62
Portes payées, savoir :	
Sur les risques d'incendie..	$37 216 57
Sur les risques de mer.....	1,736 17
Sur les risques de rivières..	16,736 72
Réassurances.....	$55,193 46
Escompte sur cent rembourse.....	8,760 62
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat.....	10,774 54
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins.....	18 079 62
	25,702 70 — 142,309 54
Montant net des primes participan.....	$ 48,860 28

L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Dû pour primes, en voie de perception	$ 61,894 19
Billets garantis.....	27,297 20
Placé en actions de chemins de fer.....	32,011 00
Placé en actions de banques.....	7,404 50
Placé en actions de compagnies d'Assurance Mutuelle.....	71,404 50
Frais sur garantie.....	10,627 70
Prêts sur hypothèque.....	15,500 00
En caisse.....	10,402 62

Le comité ci-dessus nommé, après avoir examiné les livres et les états de la Compagnie, a trouvé que les chiffres ci-dessus sont exacts.

O. GAILLARD, président.

H. CAZABAT, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et souscrit devant moi, ce 1er décembre 1865.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1865, et il sera donné des certificats pour ledit dividende de scrip à partir du 1er juillet prochain.

Les certificats de scrip émis pour l'année 1860 seront payés et il sera payé un autre six pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non encore payés, le deuxième jeudi de mai 1866, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRERE, Vice Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Charles Briggs,	Archibald Montgomery	
Ant. Carrère	Henry Voss,	
George A. Foedick,	Jas. Jackson,	
Manse Fichter	E. Marquis,	
B. Bergin,	Alfred Baldwin,	
E. Cramer,	Charles Weichard	
Charles Laclède,	L. Le Gendre,	
John S. Maunsell,	Frank Williams,	
F. Anderson,	Thomas Byrne,	
Alfred Keasry	John Thornhill,	
A. R. Montgomery,	W. A. Violett,	
D. Fingin,	D. Fingin,	
A. F. Nolson,	Hugh McDonald,	
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phipps	
E. F. Beckwith,	A. B. Pinchard	
George W. Hynson,	Henry H. Bryan	
	S. L. Wooldridge.	

60 mars—1m nova

VENTES JUDICIAIRES.

WHEELER & MERRITT vs JOHN P. CADY.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,427.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le SAMEDI, vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont la description suit :

Un certain terrain situé dans la Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bienville, Conti, Chartres et Decatur, ensemble avec les constructions et améliorations y existantes, appartenant à John P. Cady, et saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—19,26—août 4 11.

Succession de feu Henry E. Martin, décédé.

DIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 27,138—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Dixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le SAMEDI, vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Prytanee et Phagemines (autrefois du Collége) et désigné par les numéros UNZE, CINQ, SIX, SEPT, NEUF, TREIZE, QUATORZE, QUINZE et quatre-vingt-dix-neuf DOUZE. Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : Les Nos Cinq et Six, chacun vingt-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et les Nos Sept et Neuf, chacun vingt-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et les Nos Treize, Quatorze et Quinze, chacun vingt pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et le No Douze formant l'angle des rues Phagemines (aujourd'hui du Collége) et Quatrième, suivant plan dressé par Mouliarné, architecte, date du 31 janvier 1846 et déposé en l'étude de O. E. Boyd, notaire public en cette ville, sous le No 44 au Livre des Plans No 1.

Le dit terrain mesurant cinquante-cinq pieds de front sur la rue Quatrième (aujourd'hui du Collége) sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, suivant plan dressé par Mouliarné, architecte, daté du 3 mai 1846 et déposé en l'étude de O. E. Boyd, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 31. Les Nos Sept et Neuf, chacun vingt-cinq pieds de front à la rue Prytanée sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, suivant plan dressé par Mouliarné, architecte, que dessus, en date du 3 mars 1846 et déposé en l'étude de C. V. Boyd, ci-devant notaire public en cette ville.

Et les Nos Treize, Quatorze et Quinze, chacun vingt pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, suivant plan dressé par Mouliarné, architecte, que dessus, en date du 3 mars 1846 et déposé en l'étude de C. V. Boyd, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître à un étage, avec galerie, couverte en bardeaux, avec cuisine au fond, couverte en bardeaux, avec galerie sur le côté, et deux autres petites maisons de derrière, aussi couvertes en bardeaux, avec galerie sur le côté, le tout connu sous le numéro 1 de la Rue Prytanée.

Acquises par feu Wilhelm Stoppelbagen de la faillite de Joseph F. Mayer suivant acte au rapport de E. E. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 mars 1860.

Et—Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Prytanée, Septième, Phagemines et Prytanée. Le dit terrain mesurant cinquante pieds de front sur la rue Prytanée, sur une profondeur de cent vingt pieds entre les rues Septième et Phagemines, suivant plan dressé par C. A. Hollis, ci-devant voyer, le 16 de mars 1846 et déposé en l'étude de James Graham, notaire public en cette ville, le 17 du dit mois, avec toutes les appartenances et dépendances de la rue Prytanée, sur une profondeur de cent vingt pieds entre les rues Septième et Phagemines, formant ainsi l'angle de ces deux rues.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître à un étage, avec galerie, couverte en bardeaux, avec cuisine au fond, couverte en bardeaux, avec galerie sur le côté, et deux autres petites maisons de derrière, aussi couvertes en bardeaux, avec galerie sur le côté, le tout connu sous le numéro 3 de la Rue Prytanée, sur laquelle propriété se trouve aujourd'hui bâtie une maison double à un étage, connue sous le numéro 3 de la rue Prytanée.

Acquises par ce jourd'hui de Wilhelm Stoppelbagen de l'orge W. Shepherd, suivant acte au rapport de D. L. Richards, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 de juillet 1859.

Et—Un terrain situé dans la paroisse de Jefferson, dans l'île bornée par les rues Bienville, Conti, Chartres et Decatur, ensemble avec les constructions et améliorations y existantes, appartenant à John P. Cady, et saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 août—13,21,29—août 4.

R. M. POMEROY & CO. vs. G. V. RAYMOND & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 27,369.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le SAMEDI, vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, ensemble avec les constructions et améliorations y existantes, appartenant à John P. Cady, et saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 août—13,21,29—août 4.

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

H. O. FREEMAN et al. vs. ELIA J. FREEMAN et al.

No. 27,193.

DIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 27,193.

(ACTION EN PARTAGE.)

En vertu d'un writ de fieri facias et de partage à moi adressé par l'Honorable Dixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI vingt-et-un août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bienville, Conti, Chartres et Decatur, ensemble avec les constructions et améliorations y existantes, appartenant à John P. Cady, et saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 août—13,21,29—août 4.

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

MARIE MICHELINE NERSON-BRIEN, épouse de Conrad Frederick Seemer et als. vs la dame Lorina KERNION, épouse de Conrad S. Reuking et als.

Pour suite de la Dixième District de la Nouvelle-Orléans—No 27,143.

(ACTION EN PARTAGE.)

En vertu d'un writ de fieri facias et de partage à moi adressé par l'Honorable Dixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI vingt-et-un août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Prytanée, Septième, Phagemines et Prytanée. Le dit terrain mesurant cinquante pieds de front sur la rue Prytanée, sur une profondeur de cent vingt pieds entre les rues Septième et Phagemines, suivant plan dressé par C. A. Hollis, ci-devant voyer, le 16 de mars 1846 et déposé en l'étude de James Graham, notaire public, en cette ville, le 17 du dit mois, avec toutes les appartenances et dépendances de la rue Prytanée, sur une profondeur de cent vingt pieds entre les rues Septième et Phagemines, formant ainsi l'angle de ces deux rues.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse en bois, couverte en ardoises, avec galerie sur le côté, une autre haute en bois ayant quatre chambres, quatre cheminées et galerie sur le côté, et deux autres petites maisons de derrière, aussi couvertes en ardoises, le tout connu sous le numéro 2 de la Rue Prytanée.

Acquises par ce jourd'hui de Wilhelm Stoppelbagen de l'orge W. Shepherd, suivant acte au rapport de D. L. Richards, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 de juillet 1859.

Et—Un terrain situé dans la paroisse de Jefferson, dans l'île bornée par les rues Bienville, Conti, Chartres et Decatur, ensemble avec les constructions et améliorations y existantes, appartenant à John P. Cady, et saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 août—13,21,29—août 4.

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

Francisca Ango vs le capitaine Rogers et les propriétaires du brick Derby.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX, No. 13.—Conformément à un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de Justice de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le brick ou navire connu sous le nom de DERBY, jaugeant deux cent quatre-vingt-dix tonneaux, ou plus ou moins, de port et de mer, avec ses agrès, apparaux, ancres, chaloupe, etc., etc., etc., saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—21,28; août 6 14

BOSTICK & SEYMOUR vs. JEAN CAPDEVIELLE FERRET, ET AL., ET LES PROPRIETAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 27,100.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI, vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bienville, Conti, Chartres et Decatur, ensemble avec les constructions et améliorations y existantes, appartenant à John P. Cady, et saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 août—13,21,29—août 4.

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Citron, demanderesse vs. la goélette Sophia et la cargaison et les propriétaires.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX, No. 273.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Fairfax, Troisième Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville—

La goélette SOPHIA, ses agrès, apparaux, ancres, chaloupe, etc., etc., etc., saisie en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. Le plus offrant exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26—29,30—4,11août.

La veuve de St-Romye vs. la veuve Fanny Blanc et als. E. fs. vs. P. E. Wiltz et J. V. Catalogne.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,671—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI, vingt huit d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine étendue de terre située à la paroisse de St-Bernard, et connue sous le nom de "Bellair," et faisant partie de la réserve aux Perles, et bornée comme suit, savoir : Vers le nord-est par la réserve aux Perles, et vers le sud-ouest par le reste de la réserve aux Perles, et ayant quarante arpents de front sur le fleuve Mississippi, sur quatre lieues de profondeur, entre les mêmes lignes parallèles, avec tous les droits, privilèges et servitudes y attachés ou appartenant.

Saisie par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—21,28; août 6 14

Francisca Ango vs le capitaine Rogers et les propriétaires du brick Derby.

TROISIEME Cour de Justice.—No. 13.—Conformément à un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de Justice de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, le MARDI vingt-deux août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le brick ou navire connu sous le nom de DERBY, jaugeant deux cent quatre-vingt-dix tonneaux, ou plus ou moins, de port et de mer, avec ses agrès, apparaux, ancres, chaloupe, etc., etc., etc., saisi par moi en vertu de mon writ susdit.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—21,28; août 6 14

VENTES JUDICIAIRES

DE LA VALLE DE BALTIMORE contre DANIEL COX
COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX DE LA PREMIERE PAROISSE, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 8,413—Qui verra un certain lot de terre avec bâtisses dessus, borné et désigné comme suit, savoir : Borné au nord-est par la rue Prytanée, Deuxième Juge de Paix, dans la susdite paroisse, ce lot étant le même qui a été acheté par Daniel Cox, de Jean Baptiste Lafargue, suivant acte passé devant Pierre Casenave, ci-devant notaire public en cette ville, le 15 mars 1847, et enregistré dans le Bureau d'Enregistrement pour la Première Paroisse, dans le livre 22, folio 1, et ayant été vendu par Daniel Cox, à Jean Baptiste Lafargue, suivant acte passé devant Pierre Casenave, ci-devant notaire public en cette ville, le 15 mars 1847, et enregistré dans le Bureau d'Enregistrement pour la Première Paroisse, dans le livre 22, folio 1, et ayant été vendu par Jean Baptiste Lafargue à Daniel Cox